

Séance du jeudi 14 décembre 2023

Date de la convocation: 14/12/2023

Date d'affichage de la convocation : 14/12/2023

Membres en exercice
L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre 20 heures 30 le Conseil
Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,

sous la présidence de Guv FAVAREL. Maire

Présents: 10
Présents: Guy FAVAREL, Laurence MASSEY, Jérôme

Votants: 10 GAIGNARD, Jean-Claude CASSAGNE, Bertrand LABOURDERE,

Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Sébastien PARDON,

Pour: Marie-Laure DUFFORT, Nadine VIAUD

10

Représentés: Secrétaire de

séance:

LABOURDERE

Bertrand Absents:

Objet: Acceptation chèques d'assurance suite sinistre - DE_2023_022

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2541-12 (8°) ; Considérant que la commune a subi un sinistre consécutif à l'évènement climatique du 21 juin 2023.

Excusés: Jean-Mathieu CASSAGNE

Considérant que l'assurance GROUPAMA D'OC a transmis deux chèques BNP PARIBAS à savoir :

- Numéro 0382803 d'un montant de 2 028,77€ du 21/09/2023 ;
- Numéro 0389313 d'un montant de 2 360,00€ du 25/10/2023 en dédommagement de ce sinistre

Considérant que le conseil municipal doit approuver par délibération l'encaissement de ces deux chèques ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'encaissement de ces deux chèques d'un montant de 2 028,77€ et 2 360,00€ de l'assurance GROUPAMA D'OC afin de dédommager le sinistre subi.

MANDATE monsieur le Maire d'établir les titres de recette exécutoire des montants de 2 028,77 € et 2 360,00 € correspondant aux montants de ces deux chèques.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre les membres présents Le Maire, Guy FAVAREL

Préfecture du Gers
Date de réception de l'AR: 15/12/2023
032-213203326-20231214-DE_2023_022-DE

Date réception Préfecture et publication le 15/12/2023

Préfecture du Gers Date de réception de l'AR: 15/12/2023 032-213203326-20231214-DE_2023_022-DE